

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

**Séance du 16 novembre 2010
à la Salle des spectacles**

Présidence: M. André OVERNEY

Membres présents :	62
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés:	<u>5</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: MMES et MM. Graziella AIELLO, Judith BOVAY, Valérie CROT, Erich DÜRST, Albert GALLEGOS, Odile GEORGALLIDES, Chantal KUNZ-TRIPET, Nathalie LINIGER, Maurice MISCHLER, André NARBEL, Enea REZZONICO, Michel ROCHAT, Ali YAHIAOUI.

Absents non excusés: MMES et MM. Gilles COTTON, Corinne CUPERLY, Otto LOOSLI, Roland PERRIN, Marie-Aimée SPERTINI.

A 20 h. 15, M. André OVERNEY, Président, ouvre la séance et souhaite à toutes et tous la bienvenue, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il souhaite également la bienvenue au public fidèle qui nous fait l'amitié de suivre les débats.

Mme Odile GEORGALLIDES étant absente et excusée, M. Corrado RAMETTA siège à sa place à la table du bureau du conseil.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint avec 62 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

« En date du 18 octobre 2010, j'ai reçu la lettre de démission de M. Denis BETTEMS dont je vous donne lecture:

« Monsieur le Président, après une douzaine d'années qui m'ont apporté d'intenses satisfactions, j'ai décidé de consacrer ce qui me reste de temps à faire d'autres activités. J'ai décidé de prendre congé du Conseil communal d'Epalinges au 31 octobre 2010. Avant de quitter cette belle assemblée, je tiens à souligner que j'ai pris cette décision sans rancœur et que je garderais longtemps le souvenir de contacts chaleureux et respectueux ainsi que bien sûr, des débats passionnés qui m'ont amenés à la tribune pour tenter de renverser des

situations bien compromises. Je vous remercie de transmettre à celles et ceux qui ont été mes collègues mes meilleures vœux pour la fin de la législature.»

Je remercie Monsieur Denis BETTEMS pour son engagement et ses avis judicieux pour le Conseil, les diverses commissions ainsi qu'en matière de construction et d'urbanisme.

«J'ai participé à la séance de réception des jeunes citoyens de la commune avec la Municipalité »

« Je signale pour terminer deux rendez-vous au greffe pour l'utilisation du nouveau système cantonal de transmission des résultats des votations, avec à la clé quelques soucis pour l'inauguration de ces programmes. Cela concerne déjà les votations du 28 novembre prochain.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

Il n'appelle aucune remarque, il est accepté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Jean-Claude SHEPPARD nous a signalé la correction suivante:

- Page 313, dernière ligne du 3^{ème} paragraphe, le montant est de **fr. 6'074.15**

M. Alain MONOD prend la parole et signale une correction, soit:

- Page 311, article 26, lorsqu'il évoque le remplacement du Président. Tel que retranscrit dans le PV, cela laisse supposer qu'il parle du Président actuel alors qu'au contraire cela concerne le Président selon le règlement du Conseil.

Toujours dans le même article, il faut corriger " lors d'un empêchement définitif du Président d'exercer dans les six **premiers** mois de sa présidence..". Si cela intervient après le **31 décembre**, un des vice-présidents.."

M. Bernard KRATTINGER prend aussi la parole pour signaler plusieurs corrections, soit:

- Page 308, 8 lignes depuis la fin de son intervention, il faut corriger "une implantation de l'espace public" par "**une implantation d'espaces publics** dans tous les quartiers de la commune"

- Page 308, 4 lignes depuis la fin de son intervention, il faut corriger "...va dans ce sens" par "**... va dans le bon sens**"

- Page 309, modifier la transcription du début de son intervention de cette façon:

" M. Bernard KRATTINGER avoue que les explications de M. Denis BETTEMS sont très intéressantes. **Si** la Municipalité avait introduit dans la réponse apportée à la motion ces informations, notamment sur les éléments légaux qui rendent difficiles l'acquisition de tels ou tels terrains et l'expropriation, **les conclusions de la commission ad hoc auraient certainement été différentes.**"

- Page 309, modifier la transcription de la fin de la même intervention de cette façon:

" On nous rétorque régulièrement que la commune de Lausanne ne veut pas vendre. **Toutefois, rien ne permet d'affirmer qu'à l'avenir cette politique ne changera pas.**"

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président passe au vote à mains levées.

Avec les corrections, le procès-verbal du 28 septembre 2010 est accepté l'unanimité.

2. ASSERMENTATION DE QUATRE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNUAUX

Faisant suite d'une part à l'ordre du jour de la précédente séance du bureau et d'autre part à la lettre de démission de M. Denis BETTEMS, le Président va procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers dans l'ordre de démission des anciens: **M. Julien SUTER** en remplacement de M. Jérôme URIO, **Mme Paulette DE VRIEZE STAN** en remplacement de Mme Ursula MEIER, **M. Eric WEGMÜLLER** en remplacement de M. Philippe SCHMIED et **Mme Olimpia PERROUD** en remplacement de M. Denis BETTEMS.

Le Président invite les quatre nouveaux conseillers à s'avancer et à l'assemblée de se lever. Il lit la promesse. Après leur prestation de serment, il leur souhaite la bienvenue et leur demande de rejoindre leur place respective au sein du Conseil, sous les applaudissements.

3. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES PETITIONS (en remplacement de Mme U. MEIER)

M. Claude MATTER propose la candidature de M. Philippe KOCH pour le groupe radical. Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Philippe KOCH est élu à l'unanimité**. Il accepte son élection.

4. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION DES PETITIONS (en remplacement de M. P. Schmied)

M. Claude MATTER propose la candidature de M. Marc-Alain BERBERAT pour le groupe radical.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Marc-Alain BERBERAT est élu à l'unanimité**. Il accepte son élection.

5. ELECTION DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DES FINANCES (en remplacement de MM. D. Bettems et C. Rametta)

M. Alain MONOD propose la candidature de M. Claude MATTER pour le groupe radical.

M. Jean-Marc BAATARD propose la candidature de M. Ernest CORBAZ pour le groupe hors parti.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **MM. Claude MATTER et Ernest CORBAZ sont élus à l'unanimité**. Ils acceptent leur élection.

6. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPÔTS COMMUNAUX (en remplacement de M. D. Bettems)

M. Claude MATTER propose la candidature de M. Didier PYTHON pour le groupe radical.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Didier PYTHON** est élu à l'unanimité. Il accepte son élection.

7. MODIFICATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE - STEP DE VIDY

Préavis no 14/2010

La parole est donnée à **M. Denis HEMME**, Président rapporteur de la commission désignée à cet effet qui nous lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission de leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Jean-Claude SHEPPARD** informe qu'il a reçu un courrier de la part de la direction du service d'assainissement qui s'excusait car ils avaient oublié une petite phrase dans l'article 6, alinéa 4 de la convention, soit: "Son secrétariat est assuré par la commune de Lausanne."
- **M. Yann GLAYRE** rectifie qu'il était bien présent pour cette commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe donc au vote.

A mains levées, le ***préavis 14/2010*** est accepté à l'unanimité.

8. BUDGET 2011

La parole est donnée à **M. Bernard KRATTINGER**, Président de la commission des finances qui nous lit son rapport (au dossier).

Remerciements à M. Bernard KRATTINGER ainsi qu'aux membres de la commission pour leur travail.

Le Président indique qu'il procédera à la lecture de la brochure du budget, qui a été remise par la commune, lentement de façon à ce que chacun puisse intervenir.

La discussion est ouverte.

- **M. Laurent BALSIGER** prend la parole par rapport à la page 73, "Eclairage public", compte 4310.3143.01. En tant qu'habitant du ch. de Bois-de-Menton, il se permet de soulever que l'éclairage de sa rue n'est pas prévue au budget alors qu'un éclairage par

quelques candélabres est plus que nécessaire pour garantir la sécurité des usagers de ce tronçon.

- **M. Daniel CHRISTEN** municipal, répond qu'il est prévu en 2011 de s'occuper de quatre autres chemins et que celui de Bois-de-Menton viendra à la suite. Dans la mesure du possible un montant sera prévu dans les prochains budgets.
- **M. Cédric DELAMADELEINE** demande une modification en page 2 de la brochure. Dans la phrase "malgré la hausse du coefficient communal de 6%...", il s'agit de 6 points et non pas de %.
- **M. Bernard KRATTINGER** répond qu'il enregistre la remarque et remercie M. Cédric DELAMADELEINE pour l'attention portée au rapport de la commission des finances.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote **du budget 2011**.

Au vote à mains levées, **le budget 2011 est accepté à l'unanimité**.

9. **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

- **M. Yvan TARDY, syndic**

Séance informative du projet d'agglomération Lausanne - Morges: le futur de notre région est en train de se construire, d'importantes échéances vont marquer cette évolution. La Municipalité a le plaisir de vous proposer une séance relative au projet d'agglomération Lausanne - Morges, le jeudi 10 février 2011 à 18h30 au centre de Congrès de Beaulieu à Lausanne. Les détails vous parviendront ultérieurement. Pour ceux qui sont intéressés, vous aurez la possibilité dès 17h de visiter les nouvelles halles sud du Palais de Beaulieu.

- **M. Jean-Claude SHEPPARD, municipal**

Vernissage: Il rappelle le vernissage de l'exposition de peinture le jeudi 18 décembre à 18h00.

- **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Réseau communal d'accueil de l'enfance (reconnaissance définitive par la FAJE): par son courrier du 21 septembre 2010, adressé à la Municipalité, la FAJE accuse réception de la Charte fondatrice du Réseau d'accueil des enfants d'Epalinges et considère qu'avec cet acte le Réseau répond aux exigences de reconnaissance

mentionnée dans sa décision du 10 décembre 2008. En conséquence, la FAJE avise officiellement que l'ensemble des conditions de reconnaissance sont désormais levées. Ce matin même, Mme MAILLEFER, présidente de cette association, a fait part de sa pleine satisfaction sur le Réseau d'Epalinges.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **M. Michel PERRET** s'adresse à l'assemblée et propose d'adresser le postulat suivant à la Municipalité:

Sur la planète, plus d'un milliard d'êtres humains n'ont pas d'accès régulier à l'eau potable.

Parfois considérée comme le château de l'Europe, la Suisse fait partie des pays les mieux lotis tant en ce qui concerne les ressources naturelles disponibles qu'en infrastructures de distribution. Il s'agit là incontestablement d'un privilège qui devrait être motivation pour apporter son soutien à ceux qui ne bénéficient pas de ces services vitaux.

Une action intitulée Solidarité'eau Suisse a été conçue par le groupe Aguasan (groupe d'experts et spécialistes pour l'eau potable et l'assainissement dans le pays du Tiers-Monde), des ONG et la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour faciliter l'engagement des communes à soutenir des projets d'eau potable et/ou d'assainissement dans les pays en voie de développement. Le but est de payer l'eau par l'eau, c'est-à-dire d'engager un pourcentage de la facture d'eau ou 1 centime par m³ d'eau pour la réalisation de projets en relation avec l'eau.

Il ne s'agit pas ici d'un impôt dû par l'habitant, la loi cantonale sur les impôts communaux ne le prévoyant pas. En revanche, rien n'empêche une commune de prévoir dans son budget un poste destiné à ce financement.

Notre commune pourrait apporter son aide dans le cadre de Solidarité'eau Suisse en contribuant à un projet d'adduction d'eau ou en aidant un village dans le cadre d'un partenariat.

A titre d'exemple, les communes de Fribourg, Martigny, Pully, Lutry, La Chaux, Jouxens-Mézery et Villaz-Saint-Pierre se sont unies à Lausanne pour améliorer l'accès à l'eau potable pour plus de 17'000 habitants de la ville de Nouakchott, capitale de la Mauritanie.

Par voie d'un postulat conformément à l'art. 59 de notre règlement communal, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'associer notre commune à l'action Solidarité'eau Suisse.
- **M. Yvan TARDY, syndic** répond que la commune participe déjà à des actions humanitaires, notamment au Burkina Faso où des fonds ont été donnés pour la construction de puits. Mais il se tient prêt à étudier ce dossier et demande à M. Michel PERRET de bien vouloir lui transmettre plus d'informations à ce sujet.
- **M. Michel PERRET** mettra volontiers à disposition de la Municipalité des informations à ce sujet.

La prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

- **M. Bernard KRATTINGER** prend la parole concernant la motion déposée par M. Gérard DEMIERRE pour l'instauration d'une politique d'acquisition de biens fonciers sur le territoire d'Epalinges. Il souhaite déposer un vœu invitant la Municipalité à attribuer lors du bouclage des comptes 2010 et si les résultats sont bénéficiaires, un montant de 1 million de francs sur un fond de réserve à créer en prévision d'achats futurs de biens immobiliers.
- **M. Yvan TARDY, syndic** répond que si la commune met en provision 1 million de francs, c'est ce montant qu'elle ne pourra pas utiliser pour d'autres usages et qu'elle pourrait avoir besoin ces prochaines années. Il est bien d'avoir des réserves lorsqu'il y a des opportunités pour l'achat de terrains ou de propriétés, et ces réserves la commune les possède. La commune a des parcelles d'échanges en zone villa, celles-ci ont été taxées et évaluées comme la parcelle de la paroisse catholique qu'elle a acquit récemment en 2007. Ces parcelles d'échanges sont faites pour acheter d'autres parcelles d'intérêt public. Il rappelle le cas où la commune en a vendu deux pour acheter celle du bâtiment de la CLE. Environ 13 millions de francs sont en réserve actuellement pour ces échanges et achats de terrain donc il paraît inutile d'hypothéquer un million supplémentaire. Il recommande de ne pas accepter ce vœu.
- **Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER** profite de cette séance pour faire une publicité: mardi 23 novembre 2010 aura lieu sur la place de la Croix-Blanche un petit marché de l'Avant, de 09h00 à 16h00. Cette année avec vin chaud, crêpes, bijoux, thé et vêtements.
- **M. Patrick ASSAL** remarque que les panneaux lumineux d'informations situés à la Croix-Blanche et aux Croisettes sont bien utiles mais peuvent être particulièrement distrayants pour les automobilistes. Est-il possible qu'ils soient orientés d'une autre façon ou qu'il n'y ait pas de texte qui défile ou ne change?

La discussion n'est plus demandée.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 14 décembre 2010, à 18h30 à la maison de commune. Elle sera suivie du traditionnel repas du Conseil. Il remercie les membres pour la tenue de cette séance et la clôture à 21h30.

Epalinges, le 25 novembre 2010

Le Président :

La Secrétaire:

André OVERNEY

Fabienne GHEZA